

Le nouveau concept cantonal de médecine d'urgence et de sauvetage (CCMUS) pour les Franches-Montagnes interpelle !

Sans remettre en cause le projet CCMUS dans sa globalité, favorable à cette réorganisation et dans ses buts recherchés, il subsiste néanmoins quelques interrogations légitimes pour un projet novateur. En effet, si la théorie est une chose, la mise en pratique apporte souvent quelques désillusions quant aux promesses faites.

Le volet traitant des adaptations intrahospitalières nécessaires pour concrétiser le CCMUS sur le site de Saignelégier avec la réalisation d'un élargissement des horaires de garde aux Franches-Montagnes de 8h00 à 22h00 et l'intention de créer un cabinet de groupe sont deux piliers fondamentaux de l'organisation pour les Franches-Montagnes. Cependant, des craintes doivent être émises quant à la réalisation de ces deux objectifs.

La baisse des médecins généralistes fait craindre, qu'à l'instar des suppressions de permanence du service des urgences de l'hôpital de Saignelégier dues au manque d'effectif, réaliser un élargissement des horaires de garde aux Franches-Montagnes de 8h00 à 22h00 durant toute l'année reste une douce utopie. Il est à craindre que les Franches-Montagnard(e)s déchantent rapidement dès la mise en place du nouveau concept.

Le projet de création d'un cabinet de groupe, bien qu'alléchant sur le papier, risque-lui de ne jamais voir le jour ou pour le moins pas dans une vision à courts termes, ce qui est d'ailleurs sous-entendu dans la présentation du concept.

Ce qui est regrettable au final, afin de faire passer la pilule, des éléments censés assurer la sécurité sanitaire sont évoqués et il n'y a aucune garantie et même un fort doute quant à la réalisation de ceux-ci.

Tiré du projet : « Après la mise en place du CCMUS, les patients nécessitant une consultation médicale non planifiée solliciteront la garde médicale ». Il est donc à craindre qu'en cas de réduction de la plage horaire de la garde médicale, la CASU qui prendra le relais téléphonique de la permanence, achemine systématiquement en ambulance sur les urgences de Delémont les patients ne pouvant se déplacer par leurs propres moyens. Inutile de préciser que cela aura un coût, un coût certain surtout pour les patients (voir la question écrite 3319 et la réponse y relative concernant le coût des transports en ambulance).

Par conséquent, nous invitons le Gouvernement à répondre aux questions suivantes :

- Les médecins généralistes des Franches-Montagnes ont-ils été consultés, ont-ils participé à la mise en place de ce nouveau concept et ont-ils donné leur aval au projet ?
- Si ce n'est pas le cas, ne serait-il pas vital de leur soumettre l'organisation prévue afin garantir leur participation active à la réalisation du concept ?
- Selon la garde élargie prévue, soit de 8h00 à 22h00, un médecin sera à même de « trier » les cas nécessitant une prise en charge sur le site des urgences de Delémont. La CASU sera-t-elle chargée de prendre ces décisions, à distance, en dehors des heures de garde ? Si tel est le cas, n'est-ce pas tout simplement une diminution des prestations actuelles avec un potentiel risque lié à la sécurité sanitaire ?
- Des démarches sont-elles en cours afin de réaliser le projet de création d'un cabinet groupe ? Si oui lesquelles ? Si non, quelle stratégie et quel planning a-t-on prévu ?
- Le concept mis en place, il est à craindre une forte augmentation des cas d'urgences sur le site de Delémont. Au vu de la situation actuelle jugée chaotique par rapport aux délais d'attente, a-t-on déjà anticipé afin de répondre à cette problématique ?
- Une projection concernant l'augmentation des déplacements en ambulances a-t-elle été faite ? Cet élément est-il susceptible d'impliquer une refonte de l'actuel concept d'organisation des interventions par ambulance ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 27 février 2019

Pour le groupe PCSI
Vincent Hennin

GEUCHAR

si.

P. Müller

Handwritten signatures and scribbles in black ink.